

Opération Tranquillité Vacances

Un dispositif de surveillance proposé toute l'année

OPÉRATION TRANQUILLITÉ Vacances

Partez
l'esprit
tranquille !



En votre absence, **la police municipale garde un œil sur votre domicile** en assurant des passages réguliers au cours de ses patrouilles.

SERVICE GRATUIT SUR INSCRIPTION

Formulaire disponible sur www.alencon.fr/mon-cadre-de-vie/securite-tranquillite-et-salubrite-publiques/tranquillite-publique/

Pour tous renseignements
Service Tranquillité publique
18 rue de Bretagne
02 33 80 87 80 // atp@ville-alencon.fr



Si vous partez en vacances, il est possible de faire appel à la police municipale pour garder un œil sur votre logement.

L'opération Tranquillité Vacances, suivie par la Ville d'Alençon, vous propose, après avoir rempli et signé un formulaire téléchargeable sur le site de la Ville, que les agents de la police municipale intègrent votre adresse dans leurs tournées régulières. Lors de leurs passages à des horaires différents, ils regardent attentivement les portes, fenêtres, et éventuellement les jardins.

Pour information, ce dispositif est proposé toute l'année.

► Pratique

- Dispositif à destination des habitants d'Alençon ;
- Surveillance de la résidence principale ;
- Durée d'absence comprise entre 3 et 90 jours, soit 3 mois maximum ;
- Inscription entre 45 jours et jusqu'à 3 jours avant le départ.

► Renseignements

Police municipale

18 rue de Bretagne à Alençon
02 33 82 67 23